

Département de
Lot-et-Garonne

République Française
COMMUNE DE MONTAURIOL

Nombre de membres en
exercice : 10
Présents : 09
Votants : 09

Séance du MERCREDI 06 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux et le six avril, 18h, l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Serge LESCOMBE.

Sont présents : Serge LESCOMBE, Stéphane MARTIN, Danièle LEMARCHAND, Jacqueline DHELIAS, Paulette DEJEAN, Annabelle BALSERA, Nicola FABBRI, Roger ROUILLIER, Yohann CASSINI.

Représentés :

Excusés : Fabrice BOULARD.

Absents :

Secrétaire de séance : Roger ROUILLIER.

Ordre du jour :

- Vote du CA 2021
- Vote des taxes 2022
- Vote du Budget Primitif (BP) 2022
- Question diverses.

1- DELIBERATION 1/2022 : VOTE DU CA 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTIN Stéphane délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		61 515.23		354 282.73		415 797.96
Opérations exercice	89 842.00	2 075.86	114 139.37	131 459.22	203 981.37	133 535.08
Total	89 842.00	63 591.09	114 139.37	485 741.95	203 981.37	549 333.04
Résultat de clôture	26 250.91			371 602.58		345 351.67
Restes à réaliser	218 058.00	100 115.00			218 058.00	100 115.00
Total cumulé	244 308.91	100 115.00		371 602.58	218 058.00	445 466.67
Résultat définitif	144 193.91			371 602.58		227 408.67


2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

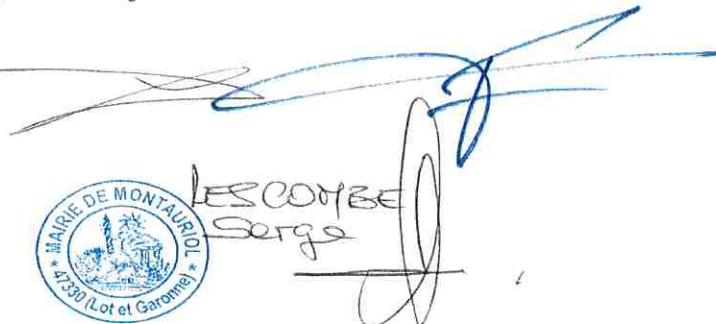
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.


4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

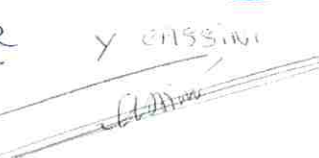
Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :


BALSERA Annabelle, BOULARD Fabrice, CASSINI Yohann, DEJEAN Paulette, DHELIAS Jacqueline, FABBRI Nicolas, LEMARCHAND Danièle, LESCOMBE Serge, MARTIN Stéphane, ROUILLIER Roger


S. J. : 

 LESCOMBE Serge

 R. ROUMIER

 Y. CASSINI

 J. DEJEAN

 A. BALSERA

2- DELIBERATION 2/2022 : VOTE DES TAXES 2022.

Le Maire rappelle au conseil les taux 2020

Taxe foncière bâti :	29.99 %
Taxe foncière non bâti :	29.83 %
Ce qui faisait un produit attendu de	45 782 €

Pour 2022 : un prélèvement GIR de 13 191 €

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- *accepte* de garder les mêmes taux :

Taxe foncière bâti :	28.99 %
Taxe foncière non bâti :	29.83 %
Ce qui fait un produit correspondant de	46 948 €

- *autorise* le Maire à signer le tableau des taxes 2022.

3 – DELIBERATION 3/2022 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Le Maire donne lecture du Budget Primitif et l'explique.

Dépenses		Recettes		
Investissement	Report N-1 Déficit 001	26250,91	Report N-1 Excédent 001	0
	Reste à réaliser 2021	218058	Reste à réaliser 2021	100115
	<u>Dépenses:</u>		<u>Recettes:</u>	
	OP 001	26250,91	OP 00 finan	146652,91
	OP 020	2200	OP 17 Régional	50000
	OP 16	5000	OP 17 DETR	47715
	OP 17	217724,74	OP 29	2400
	OP 26	2400	OP 30 DETR	6905
	OP 29	333,26	OP 40	858
	OP 30	23000		
	Sous-total	276908,91	Sous total	254530,91
	TOTAL	525366,91	021 virement de la section de fonctionnement	22378
			TOTAL	276908,91

Fonctionnement	023 Virement section investissement	22378	Report N-1 excédent 002	227408,67
	011 charges Gal	41250	013 atténuation des charges	477
	012 personnel	35510	OP 70 ventes	520
	014 Prel GIR	13691	OP 73 reversement sur recettes	74640
	022 Dépenses imprévues	10500	OP 74 subventions d'exploitation	44408
	042 Amortissement	858	OP 75 autres produits	9000
	65 autres charges	50455		
	67 charges exceptionnelles	166811,67		
	68 Dotations amort	15000		
	Sous total	356453,67	Sous total	356453,67

Le Maire demande au conseil de voter,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité de ses membres présents :

- approuve le budget primitif 2022.

4- QUESTIONS DIVERSES.

- Présentation de Sarah Prouzat-Gasc, notre nouvelle secrétaire de mairie depuis le 01/02/2022. Sa formation est en cours pour assurer sa fonction. La durée de son contrat est de 18 mois, dans l'attente de la résolution de l'absence de l'ancienne secrétaire.
- Permanence des élections présidentielles de 8h à 19h, le 10, et le 24 avril 2022.
- Bail pour la location du SNACK à réaliser pour signature avant le 01/07/2022.
- Borne de chargement pour véhicules électriques – Emplacement à définir (Point du jour)
- Prévoir réfection des toitures de la salle des fêtes et des locaux du Point du Jour. Devis à réaliser pour travaux en 2023.
- Signalisation au sol face au cimetière à l'entrée de Montauriol pour sécuriser.
- Vitraux de l'église à réparer – En cours de devis.
- Référents pour les employés de Mairie avec un entretien annuel à prévoir. Stéphane MARTIN, Roger ROUILLIER et Serge LESCOMBE sont désignés.

Séance levée à : 21h25

Délibérée les jours, mois et an que dessus.

<i>Serge LESCOMBE</i>		<i>Annabelle BALSERA</i>	
<i>Stéphane MARTIN</i>		<i>Nicolas FABRI</i>	
<i>Danièle LEMARCHAND</i>		<i>Roger ROUILLIER</i>	
<i>Jacqueline DHELIAS</i>		<i>Yohann CASSINI</i>	
<i>Paulette DEJEAN</i>			
<i>Fabrice BOULARD</i>	<i>Excusé</i>		